

Article 31 du Règlement

[Français]

LE COMITÉ DU PATRIMOINE CANADIEN

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, il y a quelques jours, le gouvernement présentait une motion touchant la reconnaissance du Québec comme société distincte.

Cependant, cette manifestation d'amour envers les Québécois se révèle comme la plus pure des fumisteries, à la lumière des propos incendiaires tenus par certains députés libéraux et réformistes du Comité du patrimoine.

Quel fédéraliste québécois peut croire à la sincérité des députés libéraux lorsqu'ils s'objectent de façon véhémement à ce que Téléfilm Canada subventionne des productions audiovisuelles françaises, qu'ils estiment trop favorisées par rapport au poids démographique des francophones?

Aucun Québécois ne peut demeurer indifférent devant le chantage éhonté que ces députés ont fait subir au Conseil des Arts, la semaine dernière, et à Téléfilm hier, s'ils maintiennent leur politique de subventionner tout projet artistique sur la base du mérite créatif et non pas sur la base de l'engagement partisan des créateurs québécois envers le fédéralisme.

Devant ce spectacle, il est clair que nous assistons au. . .

Le Président: Je regrette, votre temps de parole est écoulé. L'honorable député de New Westminster—Burnaby a maintenant la parole.

* * *

[Traduction]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour marquer le 6 décembre qui, dans notre conscience nationale, reste le jour où des étudiantes de Montréal ont trouvé la mort. L'année dernière, à pareille date, après avoir prêté l'oreille aux beaux discours des ministériels, je mettais en doute la sincérité de certains députés libéraux. Une année s'est écoulée depuis et le temps est venu de se pencher sur le bilan du gouvernement, lequel a fait peu de choses pour les victimes.

Certes, on a maintenant une réglementation plus stricte sur les armes à feu, mais ce n'est pas ce qui va empêcher la perpétration de meurtres à Montréal. Les victimes ne jouissent pas d'un traitement global particulier devant les tribunaux et dans le Code criminel. Il y a toujours l'article 745 qui prévoit la libération anticipée des meurtriers et l'étude de mon projet de loi d'initiative parlementaire en faveur des victimes n'a pas encore été abordée à la Chambre.

J'exhorte le gouvernement à tenir compte des bons sentiments qui sont toujours exprimés en ce jour en veillant à ce que d'ici l'année prochaine à la même époque des modifications de fond aient été apportées à la loi afin que cette journée commémorative ait un sens. Puisse-t-on dire de la Chambre que, non seulement elle a raison, mais également qu'elle sait passer de la parole aux actes.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, il y a six ans, l'innommable s'est produit à Montréal. Je voudrais rendre un hommage particulier à mes anciennes collègues, Dawn Black et Mary Collins. Il y a cinq ans, dans une rare manifestation d'unanimité, la Chambre a adopté le projet de loi d'initiative parlementaire de M^{me} Black instituant à jamais ce jour-ci en tant que journée de commémoration et d'action.

Je voudrais également rendre hommage à la députée de Saint-Hubert qui, elle aussi, appuie très fortement bon nombre des mesures pour lesquelles nous nous sommes battus en faisant abstraction du sectarisme politique à la Chambre.

La violence faite aux femmes est une horreur très particulière à laquelle notre pays est confronté. Ce n'est pas un problème qu'on peut régler simplement avec des lieux communs. Ce n'est pas un problème qu'on peut régler avec des réactions politiques négatives aux programmes sociaux et au contrôle des armes. . .

Le Président: Le député de Richmond—Wolfe.

* * *

[Français]

LE DÉPUTÉ DE
BONAVENTURE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, le très volubile député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine a tenu à démontrer cette semaine qu'il n'avait pas encore atteint les limites de l'arrogance et de l'absurde.

Se croyant toujours au défunt Parlement jeunesse du Canada, celui que l'on surnomme «Monsieur 31» a confirmé qu'il avait toutes les qualités requises pour tenir le rôle du jeune premier dans un vaudeville.

M^{me} Lise Bissonnette a rapporté dans l'éditorial du journal *Le Devoir* que le jeune député avait fait une charge à fond de train contre la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre en affirmant qu'elle était incapable de faire son travail et que son gouvernement pourrait s'entendre directement avec les partenaires. M^{me} Bissonnette qualifie ironiquement les propos du député en écrivant, et je la cite: «La vérité, comme on le sait, sort de la bouche des enfants.»

● (1415)

Balzac écrivait que le pouvoir ne grandit que les grands. Cette leçon d'humilité. . .

Le Président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. J'accorde la parole à l'honorable député d'Outremont.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, en cette journée du 6 décembre, nous avons tous en mémoire ces 14 jeunes femmes pleines d'avenir et d'espoir qui ont été assassinées à l'École polytechnique. Nous pensons également